



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONs, MARQUES D'HOSPITALITÉS OU AUTRES DONs REÇUS

Règlement 424 sur le code de déontologie des élus

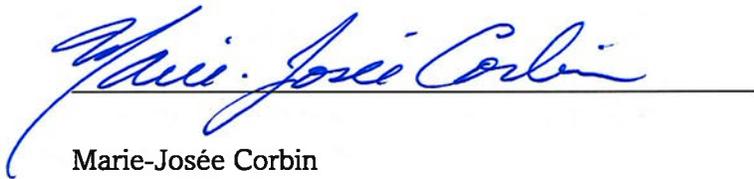
Année 2024

DATE DE LA DÉCLARATION	DONATEUR	REMIS À	DESCRIPTION
Entre le 4 décembre 2023 et le 2 décembre 2024	Aucun donateur	Marie-Josée Corbin Directrice générale et Greffière-trésorière	Les élus inscrits ci-dessous déclarent n'avoir reçu aucun don marque d'hospitalité ou avantage d'une valeur de plus de 200\$

LISTE DES DÉCLARANTS AU 2 DÉCEMBRE 2024

✚ Méliissa Lord, mairesse	2 décembre 2024
✚ Johanny Morneau- Briand, siège 1	2 décembre 2024
✚ Richard Bossé, siège 2	2 décembre 2024
✚ Patrick Beaulieu, siège 3	2 décembre 2024
✚ Roberto Pelletier, siège 4	2 décembre 2024
✚ Frédéric Beaulieu, siège 5	2 décembre 2024
✚ Normand Lizotte, siège 6	2 décembre 2024

En vertu de l'article 5.2.4.3 du règlement numéro 424 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux, le directeur général et greffier-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200\$. Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Déposé lors de l'assemblée du conseil du 2 décembre 2024 (Chapitre E-15.1.0.1 — Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)



Marie-Josée Corbin
Directrice générale / Greffière-trésorière